

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-55

Tarifs des spectacles Programmation culturelle 2026-27

Date de la séance : 11 mai 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 05 mai 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 27	
Nombre de votants : 27	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée comme suit :

Date	Spectacle	Tarifs
Sam 5 sept 2026	<i>Concert Barral : musique de chambre</i>	Gratuit
Sam 3 oct 2026	<i>Macbeth, opéra en direct</i>	Gratuit
Ven 6 nov 2026	<i>Les Vikings, ciné concert par l'opéra de Rouen</i>	Tarif Plein : 15€ - Tarif Réduit: 10€
Ven 11 déc. 2027	<i>Les Marchands d'étoiles</i>	Orchestre : 28€ - Balcon : 25€ - Tarif réduit : 18€
Mar 26 janv 2027	<i>Vizorek 2.1</i>	Tarif plein : 20€ - Tarif réduit : 15€
Février 27	<i>Chœur d'hommes caugéens</i>	Tarif plein : 8€ - Tarif réduit : 5€
Ven 9 avril 2027	<i>Comédie de Feydeau par Les collectionneurs</i>	Tarif plein : 20€ - Tarif réduit : 15€
Mai 2027	<i>Impro Show</i>	Tarif plein : 12€ - Tarif réduit : 10€

- précise que le tarif réduit est applicable, sur présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie mixte d'avances et de recettes pour les animations municipales.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 15 mai 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline BLAIN